

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

PRÉSENTS

MME CLOET ANN

BOURGEMESTRE-PRÉSIDENTE

M. VAN GYSEL PASCAL, M. HARDUIN LAURENT, M. VACCARI DAVID, M. VARRASSE SIMON, MME DE WINTER CAROLINE, MME ROGGE ANNE-SOPHIE, M. JOUEN CÉDRIC

ÉCHEVINS ;

MME VALCKE KATHY

PRÉSIDENTE DU C.P.A.S. ;

M. CASTEL MARC, MME VANDORPE MATHILDE, MME AHALLOUCH FATIMA, M. MOULIGNEAU FRANÇOIS, MME NUTTENS REBECCA, M. RADIKOV JORJ, M. GISTELINCK JEAN-CHARLES, M. HACHMI KAMEL, MME HOSSEY GAËLLE, M. LOOSVELT PASCAL, M. ROUSMANS ROGER, MME DEMETS SOPHIE, MME VANDENBUSCHE MARTINE, M. MOREL THIBAUT, MME PROUVOST SOPHIE, M. LECLERCQ VICTOR, M. VARRASSE SÉBASTIEN, M. BRACQ CHARLES, M. MERCIER STEVE, M. PROVIS EMMANUEL, M. LELOUP PASCAL, M. SOETE SYLVAIN, M. BENYACOU ABDEL, M. CARRETTE MAXIME, MME CARRETTE NATHALIE, M. NYS JEAN-PIERRE, MME CHRISTIAENS VÉRONIQUE, MME BRACHOT ISABELLE ; CONSEILLERS COMMUNAUX ;

MME BLANCKE NATHALIE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

SÉANCE PUBLIQUE

68^{ème} OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN ET AU RENFORCEMENT DE L'EUROMETROPOLITAN E-CAMPUS EN WALLONIE PICARDE.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le texte de soutien adopté à l'unanimité par la Conférence des bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie picarde et par le Conseil de développement de Wallonie picarde en séance plénière du 13 juin 2025 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant les inquiétudes de ces derniers face à la fin du dispositif des Structures d'Enseignement Supérieur (SCES) qui pourrait compromettre gravement l'avenir de l'Eurometropolitan e-Campus ;

Considérant que notre assemblée a souhaité s'associer pleinement à la Conférence des bourgmestres et élus territoriaux en affirmant à son tour son soutien à l'Eurometropolitan e-Campus en inscrivant ce point en urgence à l'ordre du jour de cette séance de notre assemblée ;

Considérant que la prochaine séance du Conseil communal est programmée le 1^{er} septembre 2025 et qu'attendre cette date pour débattre de cette motion pourrait porter préjudice à l'Eurometropolitan e-Campus ;

Considérant que notre assemblée en accepte l'urgence par voix ;

Par voix ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – d'affirmer son soutien à l'Eurometropolitan e-Campus, en s'associant au texte adopté à l'unanimité par la Conférence des bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie picarde et par le Conseil de développement de Wallonie picarde en sa séance plénière du 13 juin 2025 tel que repris ci-après :



conseil de
développement



conférence des
bourgmestres et
élus territoriaux

Motion de soutien au maintien et au renforcement de l'Eurometropolitan e-Campus en Wallonie picarde

Le Conseil de développement et la Conférence des bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie picarde expriment conjointement leur vive inquiétude face à la fin annoncée du dispositif des Structures Collectives d'Enseignement Supérieur (SCES), qui pourrait compromettre gravement l'avenir de l'Eurometropolitan e-Campus. Cette situation mettrait en péril une structure, devenue essentielle au développement du numérique, à la formation et à l'innovation sur notre territoire.

Un acteur indispensable pour la formation et le numérique en Wallonie picarde

En l'absence d'université sur notre territoire, l'Eurometropolitan e-Campus, qui est une émanation du Conseil de développement, est devenu le référent du numérique pour la Wallonie picarde. Il permet :

- L'accueil de formations universitaires et de formations continues inédites dans notre région ;
- Des co-organisations avec les universités, les centres de compétences et les opérateurs de la formation ;
- La mise en place de nouvelles offres adaptées aux besoins du territoire.

Plus de 2 500 Wallons picards se sont formés en 2024 grâce à cette structure. C'est un levier indispensable pour l'inclusion numérique, l'employabilité et l'innovation, ainsi que pour le renforcement de l'écosystème numérique en Wallonie picarde.

Un moteur territorial et transfrontalier

Au-delà des formations, l'e-Campus joue un rôle de :

- Facilitateur pour l'écosystème des entreprises du numérique locales ;
- Soutien aux acteurs publics, en accompagnant la transformation numérique des communes et intercommunales, ainsi que la formation des agents communaux et supracommunaux ;
- Pivot de la coopération transfrontalière, notamment avec Lille, Courtrai et Valenciennes, contribuant au rayonnement de la Wallonie picarde, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces différents arguments prouvent l'importance de l'Eurometropolitan e-Campus sur le territoire de la Wallonie picarde pour poursuivre le développement du numérique.

Nos demandes pour garantir la continuité de cette dynamique

Nous prenons acte de la décision gouvernementale de mettre fin au dispositif SCES. Toutefois, il est impératif de maintenir et de renforcer le soutien à cette structure.

Nous demandons donc que les gouvernements :

1. Assurent un financement structurel pérenne, permettant de poursuivre le déploiement de formations d'excellence sur notre territoire ;
2. Garantissent une souplesse de gestion, essentielle pour agir à l'échelle locale comme transfrontalière, dans une logique de réactivité et d'innovation ;
3. Permettent le développement d'une offre adaptée aux besoins réels du bassin de vie, en matière de compétences, d'emploi et de services numériques.

Conclusion

L'Eurometropolitan e-Campus constitue un outil agile, transversal et stratégique pour notre territoire. Il incarne l'engagement commun des forces vives de la Wallonie picarde en faveur d'un numérique inclusif et d'un développement durable.

MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN ET AU RENFORCEMENT DE L'EUROMETROPOLITAN E-CAMPUS EN WALLONIE PICARDE.

Par la présente motion, le Conseil de développement et la Conférence des bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie picarde demandent à ce que cette dynamique soit préservée et soutenue, à la hauteur de l'enjeu qu'elle représente pour notre région.

Art. 2. – de transmettre la présente délibération aux autorités compétentes (Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, Parlement de Wallonie) ainsi qu'aux autres conseils communaux de la région et à l'Eurometropolitan e-Campus afin de favoriser le maintien et le renforcement de l'Eurometropolitan e-Campus en Wallonie picarde.

PAR LE CONSEIL :

Par ordonnance :

La Directrice générale,
N. BLANCKE

La Présidente,
A. CLOET

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

N. BLANCKE



A. CLOET